En 1870, pendant la guerre, il servit comme lieutenant-major auxiliaire. Après le 4 septembre, il fut nommé adjoint au maire du 17e arrondissement.

M. Richard fut élu conseiller municipal à Boulogne-sur-Seine en 1874. Pendant sept années il remplit cette fonction.

Depuis le 7 février 1886, il faisait partie du conseil municipal.

Ses collègues le portèrent à la présidence au mois de juin dernier.

Paris, 27 décembre. — Il est question de faire transporter le corps de M. Richard à l'Hôtel-de-ville. Comme c'est le premier président qui meurt dans l'exercice de ses fonctions on voudrait donner une certaine solennité à ses obsèques.

Les gardes de Paris, les sapeurs-pompiers, les agents d'octroi et tous les gardiens de la paix assisteraient aux obsèques.

On prétend même que ces dispositions feraient l'objet d'un incident entre le Conseil municipal et le Préfet de la Seine qui s'y refuserait approuvé en cela par le ministre de l'intérieur.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Paris, 27 décembre. — L'académie a procédé à l'élection d'un académicien libre à la place de M. Calmon, décédé.

Trois tours de scrutin qui se succèdent donnent les résultats suivants :

	1er tour.	2e tour.	3e tour
MM. Paul Camelon	17	20	21
Labbiquez	14	15	5
Louis Passy	16	20	21

L'élection est renvoyée au 25 avril prochain.

L'Affaire Labruyère

Poursuites du Président Toutée contre des journaux

Paris, 27 décembre. — M. Toutée, président de la neuvième chambre, doit demander l'autorisation au ministre de la justice, de poursuivre plusieurs journaux qui auraient critiqué son attitude dans l'affaire de Labruyère, Duc-Quercy, Grégoire.

On cite particulièrement, dans les couloirs du palais, l'*Eclair*, l'*intransigeant*, comme devant être les premiers poursuivis par M. Toutée.

Gabrielle Bompard à Nanterre

Paris, 27 décembre. — Gabrielle Bompard est partie hier soir pour la prison de Nanterre. Comme elle a exprimé le désir d'être transférée à la maison centrale de Clermont pour y subir sa peine, Me Henri Robert, son avocat, s'est chargé de présenter une requête en cassation.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN ENFANT QUI DÉFEND SA MÈRE. — Rodez, 27 décembre. — Dans la nuit de Noël, trois honnêtes femmes ont été accostées au retour de la messe de minuit, par deux militaires ivres qui se sont mis à les malmener. L'une d'elles, ne pouvant se débarrasser du soldat Griffin, s'est mise à crier au secours. Son mari est accouru et a saisi Griffin à la gorge; mais celui-ci, dégainant, a blessé assez sérieusement au front une des trois femmes.

Sur ces entrefaites, le fils de la blessée, un gamin de dix ans, sortant son couteau, en a fardé Griffin, qui en a eu cuisse presque traversée et a reçu dans le dos deux autres coups assez graves.

TUÉ PAR UN GENDARME. — Nice, 27 décembre. — A Tourrettes-les-Vence, une rixe s'est produite entre des gendarmes et les ouvriers travaillant au chemin de fer de Grasse à Nice. Les gendarmes assaillis à coups de pierre ont fait usage de leur revolver. Un ouvrier a été tué et un autre blessé.

Nouvelles Etrangères

LA MISÈRE EN ITALIE

Rome, 27 décembre. — A Milan, il règne une agitation croissante parmi les ouvriers sans travail. Il y a eu des attroupements qui ont failli dégénérer en émeutes.

La police a arrêté 180 personnes et expulsé 130 étrangers. La surexcitation est à son comble.

RENTRÉE DU CZAREWITCH

Saint-Pétersbourg, 27 décembre. — A la prière instante de la Czarine, le Czarewitch interrompt son voyage, et rentrera très prochainement à Saint-Pétersbourg.

LE Crime d'Ascq

L'instruction de cette affaire continue à être poussée vigoureusement et, puisque nous n'avons pas pris vis-à-vis de la famille d'un inculpé l'engagement de faire un abatage du Parquet, nous pouvons dire que la justice est maintenant convaincue d'avoir mis le doigt sur les coupables de cet odieux attentat.

Hier, M. Legrand, juge d'instruction, a fait comparaître en son cabinet plusieurs témoins dont l'un pourrait désigner sous la rubrique à charge : car toutes leurs déposition sont en effet défavorables aux deux détenus. Les plus importantes ont été celles que nous avons déjà relevées brièvement lors de notre enquête personnelle et que nous allons rappeler.

Tout d'abord, le juge instructeur a reçu M. Paul Drouriers, d'Ascq, à qui M. le curé Dillies a dit, ainsi que nous l'avons relaté, que plus il réfléchissait à ses outils, plus il trouvait que ce ne pouvait être que des familiers du presbytère qui aient pu les dérober.

— Mais enfin, avait ajouté M. Drouriers, comprenant à la culpabilité de Marescaux et de Choquel ?

Après un moment d'hésitation M. Dillies a répondu :

— Ils sont toujours ceux qu'on comble de bienfaits qui restent ingrats. Quant à ce qui est de l'attentat, *ce sont eux? ce sont bien eux !* mais... je ne dis rien de plus.

A M. Drouriers, c'est M. Marsy, journalier, qui a succédé dans le cabinet du juge. Ce témoin est venu confirmer, ce que nous avons dit, que le dimanche 18 décembre, il se trouvait dans un estaminet où Choquel est entré et a commencé à le plaisanter.

Dans la plaisanterie Choquel dit à M. Marsy qu'il avait une famille de pendus, faisant allusion à un malheur qui est arrivé il y a quelque temps dans la famille de ce dernier.

En répondant cette méchante attaque, M. Marsy a répondu : *Taisez-vous, c'est lui qui a fait le coup chez Legrand !* Aussi de repondre, Choquel s'est dressé d'une pâleur livide, a soldé sa consommation et s'est empressé de prendre la porte.

Puis, M. Legrand a interrogé le gendarme qui était de faction au presbytère le jour du crime et qui a remarqué une goutte de sang sur l'oreille droite de Marescaux en même temps qu'une blessure distinguée toute fraîche derrière l'oreille droite.

Il paraît que le brave gendarme avait déjà [illegible] Marescaux, mais il ne pouvait [illegible] le jour du crime. Le brave gendarme était